



BRED *Martinique*

Partenaire officiel



GUIDE SPORTIF VOILE

Planche à voile-Dériveur-Catamaran desport-
Voile radio commandée-Kite board-Habitable
2017-2020

LIGUE DE VOILE DE MARTINIQUE

Maison des Sports – Pointe de la Vierge - 97200 Fort de France

Tel : 0596 61 08 58 Courriel : ligue@voile972.com



SOMMAIRE

I - COMPETENCES	4
II - SAISON SPORTIVE	4
III - TYPES D'ÉPREUVES	4
1 - Epreuve inter ligue grade 4	5
2 - Championnat de Martinique grade 5A	5
3- Coupe de Martinique grade 5A	5
4 - Challenge de Ligue grade 5A	5
5 – Critérium grade 5B	6
6- Compétition promotionnelles de Ligue ou de club grade 5C	6
IV – ADMISSION ET INSCRIPTION AUX ÉPREUVES	6
1 – admission aux différents types d'épreuves	6
2 - Inscription	6
V – CLASSEMENTS	7
1 – Éléments communs à l'ensemble des régates	7
2 - Classement Championnat de Martinique et Coupe de Martinique	8
3 - Classement de la Coupe de Martinique.	9
4 - Classements des clubs	9
VI – TITRES DELIVREES PAR LA LIGUE DE VOILE DE MARTINIQUE .	10
VII – SELECTIONS	10
1- Championnats de France Espoirs et Minimes	11
IV	
Autres Epreuves	11

3 - Autres manifestations hors de Martinique	12
4 – Sélections et Equipe « Voile Martinique »	12
VIII – ANNEXES	13
Annexe A : Arbitrage	13
Annexe B : Engagements des clubs organisateurs	14
Annexe C : Commission de Discipline	15
Annexe D : Dériveur	15
Annexe E : Planche à Voile	16
Annexe F : Windsurf extrême glisse	16

I - COMPETENCES

Le règlement sportif « Voile » est édité par la Ligue de Voile de Martinique après approbation en Comité Directeur de la Ligue de Voile. Il définit les différents points concernant le déroulement de la vie sportive « Voile ».

Ce document entre en vigueur à compter de la saison sportive 2017/2018 et pour la durée de l'olympiade 2017-2020.

Son application sera maintenue jusqu'à l'adoption du nouveau texte proposé pour l'olympiade suivante.

Seul le Comité Directeur de la Ligue de Voile de Martinique est habilité à modifier ou remplacer, à son initiative ou sur proposition de la Commission sportive, le règlement sportif « Voile ».

Les résultats des coureurs participants aux différentes épreuves organisées par la Ligue de Voile de Martinique (LVM), sont pris en compte au classement national des coureurs. Ils permettront en outre l'établissement du classement des coureurs au niveau de la LVM en conséquence l'ensemble des membres d'équipage fera l'objet d'une saisie dans le logiciel FREG.

II - SAISON SPORTIVE

La saison sportive de l'année « n » débute le **1^{er} octobre** de l'année « n-1 » et s'achève le **15 juillet** de ladite année.

Le calendrier sportif établi sur proposition de la Commission sportive et validé par le Comité Directeur en est l'expression.

Conformément aux directives fédérales, les régates sélectives pour les Championnats de France doivent être courues de janvier à mai – date limite : 31 mai.

La cérémonie de remise des prix du championnat est organisée par la LVM, clôturant ainsi la saison sportive.

III - TYPES D'ÉPREUVES

L'animation sportive « Voile » de la Ligue de Voile de Martinique est organisée autour de plusieurs types d'épreuves selon les niveaux concernés et les objectifs recherchés. Les clubs organisateurs devront se conformer à la chartre des organisateurs et au règlement technique de la FFV. Toutes les séries sont concernées le dériveur avec l'optimist, l'open bic le laser et le sunfish, la planche à voile avec la bic techno 293, la raceboard, le funboard, le kite board, l'habitable avec le surprise, les racing et catégorie crusing, la voile radio commandée.

Chacune des épreuves donnera lieu à un classement par classes, s'appuyant sur la liste des classes prévues par la Ligue de voile. En fonction du nombre d'inscrits un classement par catégorie d'âge ou de sexe pourra être extrait en fin d'épreuve.

Les épreuves sont courues en application des règles ci-après :

- Règles de course à la voile (RCV) en vigueur
- Instructions de Course type FF Voile en vigueur et leur différentes annexes.
- Règlement sportif « Voile » de la Ligue de Voile de Martinique

Préambule

Une compétition est une manifestation qui comporter une ou plusieurs épreuves. **Une épreuve** se déroule sur une ou plusieurs journées. Une journée comprend une ou plusieurs course .

IMPORTANT: Pour délivrer un titre de champion il faut au moins 5 régatiers dans la série concernée.

Pour figurer au Championnat une série doit être constituée d'au moins 5 embarcations inscrites sur la saison et avoir été proposée par la Commission Sportive de la Ligue . Au cas où le nombre de 5 n'est pas atteint dans une ou plusieurs série la commission sportive peut décider de les regrouper et de les faire courir en inter série

Les épreuves sont définies comme suit :

1 - Epreuve inter ligue grade 4

Il s'agit d'une compétition regroupant le meilleur niveau interrégional
Ce grade est attribué par les instances de la FF Voile sur proposition de la ligue.
(voir règlement fédéral).

2 - Championnat de Martinique grade 5A

Confrontation au meilleur niveau régional, organisée tout le long de la saison, il comporte un maximum de 8 **épreuves** réparties d'Octobre à juin, dont l'organisation est confiée aux différents clubs de la Ligue.
La liste des **épreuves** retenues pour le championnat de Martinique fera l'objet d'un avis de course général en début de saison.
Il existe un Championnat de Martinique pour tous les supports évoluant en Martinique.

3- Coupe de Martinique grade 4A ou 5A

L'organisation de la Coupe de Martinique est confiée chaque année à un club différent chargé également de la remise des prix.
La Coupe se déroule sur minimum 2 jour avec si possible un raid et des parcours construits. Elle est peut-être courue sur tous les supports selon les spécificités du plan d'eau et du club organisateur.

4 - Challenge de Ligue grade 5A

Compétition concernant les séries non retenues pour les Championnats de Ligue. Elle est mise en place pour un défaut de participants (nombre inférieur à 5) ou pour un support non retenu en Championnat de Martinique. Il sera créé un **challenge** pour la série.

5 – Critérium grade 5B

Les manifestations « Critérium » constituent le 1^{er} niveau de compétition auquel participe le pratiquant sportif débutant. Initiation à la compétition, il regroupe ceux qui s'entraînent régulièrement au sein des **Ecoles de Sport. Pour l'olympiade 2017/2018 la LVM avec les clubs souhaite mettre un accent fort sur les critères en flotte collective.**

Selon les éléments évalués chaque année, il peut être proposé un critérium pour les supports suivants :

Dériveurs, Planches à Voile, Catamarans de sport, Voile radio commandée

Un Critérium comportera un maximum de 6 épreuves.

Afin de valoriser l'action des clubs, la Ligue de Voile crée un **Challenge Critérium « Voile Martinique » des Clubs**. Pour qu'un challenge existe, il faut que 2 clubs au moins soient représentés au sein de la Série.

Un Classement individuel critérium pourra également être tenu dans les séries les plus représentatives avec une remise des prix en fin de saison avec les catégories ligue.

6 - Compétition promotionnelles de Ligue ou de club grade 5A-B ou C

Compétition de voile légère organisées pour honorer une personnalité de la voile martiniquaise ou souligner un événement particulier ainsi que des épreuves dont l'ampleur et la renommée sortent du cadre du seul club organisateur. Elles seront courues sur les compétitions de voile légère organisée par un club dans le cadre de sa politique d'animation. Ce type de compétition, dont le but premier est de développer la convivialité au sein des sportifs de Martinique est prévue pour être réalisée dans la mesure du possible sur des supports au choix du club et pouvant être mis à la disposition des concurrents par l'organisateur. Au vu de la nature de la compétition, il peut s'agir de manifestations individuelles ou par équipes.

IV – ADMISSION ET INSCRIPTION AUX COMPETITIONS

1 - Admission aux différents types de compétitions

- Etre en règle avec son club et /ou la Ligue.
- Ne pas être l'objet d'une sanction disciplinaire en cours.

2 – Inscription

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FF Voile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- si nécessaire le certificat de jauge ou de conformité

Afin de répondre aux exigences liées à l'organisation d'une manifestation, la clôture des inscriptions des régates de championnat de coupe ce fera la veille du jour de la régate. Possibilité de s'inscrire en ligne dans les clubs qui le proposent, nous encourageons toutes initiatives qui permettront aux clubs organisateurs de connaître au plus tard 17h la veille du jour de la régate de nombres de régatiers inscrits.

Cout de l'inscription 15€ maximum pour un jour de régates.

Les concurrents doivent être en règle avec les Associations de classe pour les séries ou cela est nécessaire.

Il est rappelé que la licence temporaire ne concerne que les pratiquants occasionnels en compétition ou loisir organisées de façon temporaire, à l'exclusion des compétitions décernant un titre international, national, régional et des sélectives correspondantes exceptées pour les sélectives donnant accès aux Championnats de France corporatifs. Sa validité est de 1 journée calendaire ou de 4 jours consécutifs.

V-CLASSEMENTS

1 – Eléments communs à l'ensemble des compétitions

Les classements seront réalisés pour chaque série à partir du logiciel fédéral FREG diffusé gratuitement par la FF Voile, version en cours.

Rappel: une série ne sera validée qu'avec la participation d'un minimum de 5 embarcations inscrites.

Nombre de courses à courir :

Il ne peut être couru plus de 5 courses par journée pour toutes les séries, **sauf en, Race board et Funboard, kite board**. En aucun cas les coureurs ne pourront rester plus de 6h consécutives sur l'eau.

En aucun cas les Benjamins ne pourront courir plus de 3 courses par journée et ne pourront rester plus 5 h consécutive en mer.

Courses décomptées : les organisateurs doivent retirer de la plus mauvaise course à partir de 3 courses **courues et validées** dans une épreuve.

Le club organisateur doit impérativement communiquer le classement définitif de chaque épreuve le jour même, par affichage et proclamation officielle des résultats, même provisoires.

Au plus tard, le mercredi suivant l'épreuve le club organisateur doit transmettre les résultats à la FFV par copie de la sauvegarde – fichier FREG et au responsable « classement » de la LVM par courriel

Le responsable « classement » de la Ligue mettra à jour le classement du Championnat de Martinique, à l'issue de chaque épreuve.

Classement à l'issue d'une régate:

Les dispositions applicables à la régate sont précisées dans l'avis de course.

Le Coureur qui ne peut participer, en raison de sa contribution à l'organisation d'une régate en tant qu'arbitre officiel (jeune arbitre) et qui l'a signalé à la Commission Sportive **au plus tard 2 semaines** avant la régate sera classé RDG. Les points qui lui sont attribués à cette occasion sont déterminés comme suit :

= moyenne des points obtenus lors des régates précédant sa non-participation à la manifestation considérée. (Application de l'annexe A10(b) des RCV 2017/2020). Cette disposition n'est applicable qu'une seule fois dans la saison en cours.

Le Coureur ne pouvant participer, en raison de sa participation (soumise à autorisation de la Ligue) à une régates officielle de niveau supérieur (épreuve nationale(s), internationale ou sélective à des compétitions telles que Championnats du Monde et d'Europe, ou tout autre compétition validée par la commission sportive et le CD de la Ligue) sera classé RDG. Les points qui lui sont attribués à cette occasion sont déterminés comme suit :

= **moyenne des points obtenus lors des régates précédant sa non-participation à la manifestation considérée.** (Application de l'annexe A10(b) des RCV 2017/2020).

NPRS: non participation pour raison sportive, en accord avec la commission sportive

NPRA: non participation pour raison d'arbitrage, en accord avec les commissions sportive et arbitrage

La NPRA et/ou NPRS ne peut intervenir qu'une fois dans le classement du Championnat ; **sauf dérogation particulière accordée par le Comité directeur de la LVM.**

2 - Classement Championnat de Martinique

Il est rappelé qu'un classement est élaboré à l'issue de chaque épreuve du championnat.

Des modalités propres au classement du championnat sont définies dans la présente rubrique.

Les personnes non licenciées dans les clubs de la Ligue de Voile de Martinique, peuvent participer aux épreuves. Elles apparaissent au classement en qualité « d'invité » et n'entrent pas dans le classement spécifique du Championnat de Martinique sauf en cas de mutation et devra prendre sa licence au premier janvier de l'année suivante.

Validation du Championnat

Le championnat de Martinique est validé à partir de 2 **épreuves validées** dont les résultats sont édités sur le site de la FF Voile.

Epreuves décomptées

Le nombre d'épreuves décomptées (plus mauvais résultat) est précisé dans le tableau suivant :

Epreuves validées	Nombre d'épreuves retirées
1 à 3	0
A partir de 4	1

Calcul des points

Le classement annuel est établi et réactualisé après chaque épreuve par application du système "à minima" des RCV pour chaque épreuve.

Le concurrent ayant obtenu le plus petit nombre de points à l'issue du championnat est déclaré vainqueur.

Points des DNC et absents

Le nombre de **points maximum** est égal au nombre final d'inscrits au championnat dans la classe concernée.

- DNC marque : points max + 1
- Absent (**hors NPRA et NPRS**) marque : points max + 5

Il est rappelé que la Ligue souhaite favoriser la participation du plus grand nombre sur les plans d'eau. En conséquence chaque régate peut accueillir tous les compétiteurs répondants aux conditions d'admission.

Pour la prise en compte dans le championnat, tout nouveau coureur marque : point Max +5 aux régates précédentes.

Remarques:

Participation Critérium et Championnat de Martinique

Tout coureur de Critérium peut participer une régate de Championnat et pourra continuer à être classé en Critérium. A Partir de deux participations en ligue il ne pourra plus régater en critérium.

Changement de série

Aucun changement de série ne sera admis, en cours d'année, après la 1ère épreuve du Championnat de Martinique de la saison en cours, excepté en cas d'avis favorable accordée par la Commission Technique. Pour les courses non courues le coureur sera classé **DNC**.

3 - Classement de la Coupe de Martinique

Il est établi un classement individuel final basé sur la totalité des courses de la Coupe de Martinique. 2 courses doivent avoir été validées pour établir un classement ; à défaut il n'y a pas de Classement final Coupe de Martinique, et aucun titre ne peut être décerné.

4 - Classements des clubs

Classement du Challenge Critérium « Voile Martinique »

Objectif: Privilégier le résultat collectif sur la performance individuelle. Modalités :

Le score de chaque club est obtenu par addition de points de participation et de performance (nombre et qualité des coureurs).

Point de participation : chaque coureur classé rapporte 1 point à son club

Point de Performance : points attribués en fonction du classement de chaque coureur à l'issue la journée de critérium (premier 1 pts, second 2 pts, etc...)

Les clubs seront classés en fonction du total décroissant de leurs points.

Est déclaré vainqueur du challenge le club totalisant le plus grand nombre de points

Valorisation du Challenge Critérium

Afin d'inciter les clubs à développer et structurer leurs écoles de sport, la Ligue de voile de Martinique, selon les moyens pouvant être mobilisés à cet effet, récompensera de manière significative les 2 premiers clubs du Challenge Critérium, par des prix constitués de dotation en matériel.

VI – TITRES DELIVRES PAR LA LIGUE DE VOILE DE MARTINIQUE

Il sera décerné un titre pour chaque série validée et par classe d'âge et de sexe en vigueur quand le nombre de participants est atteint.

Le classement final permet d'attribuer les titres de :

- Championnat de Martinique : **Champion de Martinique**
- Coupe de Martinique : **Vainqueur de la Coupe de Martinique.**
- Challenge Critérium des Clubs : **Club Champion de Martinique Critérium**
- Critérium individuel : **vainqueur challenge critérium**

VII – SELECTIONS

Afin de déterminer les représentants officiels de l'équipe de la Ligue de Voile de Martinique sur différents types de manifestations, il est institué une Equipe Technique Régionale (ETR) dont une des missions est de proposer à la commission sportive pour décision, une liste de coureurs admis aux épreuves et critères retenus. Après examen la commission sportive transmettra au CD de la Ligue pour décision finale.

Les coureurs sélectionnés sont ceux totalisant le moins de points à l'issue des épreuves de sélection retenues et désignées comme telles et validées par la commission sportive sur propositions du CTS ou à défaut par l'ETR et publiées sur le site de la FF Voile.

Pour la SNIS ou autres épreuves de grade 4, il n'y aura pas d'extraction des coureurs extérieurs pour le calcul des points. *Exemple : le 1^{er} Martiniquais 10^{ème} inscrira 10 point.*

Remarque:

Sur avis de l'ETR de la LVM, un coureur non classé à l'une de ces épreuves pourra ne pas prétendre à être sélectionné aux épreuves nationales et en Equipe « Voile Martinique », même avec de bons résultats dans les autres compétitions.

De même, pour prétendre à une sélection, Le coureur devra faire partie de l'équipe « Voile Martinique » et se conformer au règlement de cette équipe s'il réside sur la Martinique ***dans le cas contraire le Système « d'invitation » pourra être utilisé.***

L'ETR est habilitée à formuler un avis motivé prenant en compte des facteurs autres que les seuls classements des différentes épreuves retenues pour la sélection.

Toute sélection ne sera définitivement acquise que si le sportif a respecté le programme de préparation (entraînements et stages de Ligue) défini en commun avec l'ETR et l'entraîneur de ligue en charge de sa série.

1 - Championnats de France Minimes et Espoirs

Epreuves soumises à quotas.

La liste des sélectionnés est arrêtée par le Comité Directeur sur proposition de la Commission Sportive et de l'ETR de la LVM **selon le règlement des sélections envoyé chaque année à la FF Voile et prenant en compte des épreuves se déroulant entre janvier et fin Mai.**

La FF Voile communique, chaque année, à la Ligue de Voile de Martinique, la liste des quotas accordés. La Ligue communique à la FF Voile la liste des coureurs sélectionnés et s'il y a lieu, effectue des demandes d'invitation, dûment motivées, pour des places supplémentaires si nécessaire.

Toute démarche personnelle effectuée directement auprès des instances de la FFVoile par un sportif, ses parents ou son entraîneur recevra automatiquement un avis défavorable du CD de la ligue (LVM).

Ces sélections prennent en compte les classements des différents types d'épreuves : total des points des épreuves désignées ci-après diminué de ceux de la plus mauvaise épreuve.

Championnat de Martinique, Coupe de Martinique Semaine Nautique de Schœlcher, Inter-ligues de Guadeloupe

2- Autres épreuves

(type CIA, CIP, CIE Optimist, Internationaux de classes, championnat caribéen, jeux des Iles, Inter ligue Guadeloupe, autres)

La liste des sélectionnés est arrêtée par le Comité Directeur, sur proposition d'ETR et la commission de la LVM, en prenant en compte le total des points des courses de l'ensemble des épreuves de la saison en cours courues jusqu'à **45 jours** avant la date de l'épreuve. Elle tient compte des coureurs sélectionnés sur d'autres épreuves.

Inter-ligues de Guadeloupe

Ces épreuves sont ouvertes.

La liste des coureurs pouvant bénéficier d'une prise en charge spécifique est arrêtée par le Comité Directeur, sur proposition de la Commission sportive et de l'ETR.

Stages inter-ligues

La liste est arrêtée par le Comité Directeur sur proposition de la Commission sportive et de l'ETR. Ces sélections prennent en compte le total des points des courses de l'ensemble des épreuves courues jusqu'à 15 jours avant le stage concerné.

3 – Sélections et Equipe « Voile Martinique »

L'Equipe « Voile Martinique » est constituée de coureurs « à potentiel » ayant fait acte de candidature et dont la demande a été validée par le Comité Directeur de la Ligue. L'Equipe « Voile Martinique » est encadrée par un ou des entraîneur(s) proposé(s) par la commission sportive et validé(s) par le CE de la ligue, et un élu représentant la Ligue ou, à défaut, un représentant dûment mandaté par la LVM.

La Commission sportive après avis de l'ETR de la LVM est seule habilitée à proposer au Comité Directeur de la Ligue une liste de coureurs comme membres de l'Equipe « Voile Martinique » pour l'épreuve concernée.

Aide coureur

Aide coureur

Des aides éventuelles et facilités diverses peuvent être apportées, en fonction des possibilités financières de la ligue, aux membres de l'Equipe Voile Martinique (prêt de matériel...) et plus particulièrement aux catégories jeunes (- 25 ans).

A titre exceptionnel et en fonction de ses possibilités financières, le Comité Directeur de la Ligue, sur proposition de la Commission sportive de la LVM, peut faire bénéficier d'une aide exceptionnelle un coureur qui aurait obtenu des résultats significatifs dans des séries autres que celles retenues en Championnat de Ligue :

- place dans les premiers 15% de la flotte lors d'une épreuve nationale officielle.
- Place dans les premiers 20 % de la flotte d'une épreuve internationale.

VIII – ANNEXES

Annexe A – Arbitrage

Pour toutes les manifestations de grade 5A inscrites au calendrier de la Ligue de Voile de Martinique, sauf dérogation accordée par la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA), les présidents de Comité de Course et de Jury doivent avoir la qualification d'Arbitre Régional au minimum.

Pour les compétitions de grade 5B et 5C, les présidents de Comité de Course et de Jury doivent avoir la qualification d'arbitre de clubs au minimum.

La CRA, après avoir recueilli les vœux de chacun des arbitres, établit la liste des désignations sur les différentes épreuves du calendrier.

Un club ne comptant pas d'arbitre qualifié parmi ses membres, doit solliciter la désignation d'un arbitre extérieur. Il doit impérativement inviter l'un de ses membres à suivre une formation en sollicitant la CRA.

Un Comité de réclamation doit comporter au moins 3 membres dont 1 juge qualifiés.

La CRA doit désigner des arbitres et des assesseurs qualifiés sur la Coupe de Martinique.

Cette épreuve peut servir de qualification pour les arbitres régionaux stagiaires.

Conformément au Règlement technique de la FF Voile, les arbitres désignés par la CRA doivent s'assurer que l'organisateur de la manifestation dispose des moyens nécessaires matériels, humains et de sécurité, qu'il a diffusé un avis de course conforme aux IC type FF Voile et Ligue via la fiche de transmission aux arbitres

Inscriptions

Il est de la responsabilité du C.C. de vérifier que l'organisateur enregistre les inscriptions selon les règles et obligations en vigueur (licence valide, sur-classements éventuels, etc....).

Annulation

Une épreuve de championnat annulée ne peut-être recourue.

Une annulation ne peut être prononcée que le jour même de l'épreuve.

Si l'épreuve n'est pas courue bien qu'un dispositif ait été mis en place sur l'eau, le club organisateur peut ne rembourser les concurrents qu'à hauteur de 50% des frais techniques d'inscription.

Annexe B - Engagements des clubs organisateurs

Le club organisateur doit conformément au Règlement technique de la FF Voile:

Inscrire ses manifestations au calendrier FF Voile sur le site fédéral avant le début de la saison sportive, ou en cours de saison au minimum 30 jours avant.

Déposer une demande d'autorisation avec l'Avis de course aux Affaires Maritimes au minimum dans les délais prescrits (15 jours).

Se Conformer à l'avis de course général diffusé en début de saison pour le championnat de Martinique

Diffuser l'Avis de Course auprès de la Ligue de ses clubs après, en vigueur **au minimum 15 jours avant** pour les autres épreuves autres que le championnat de Martinique.

Rédiger les annexes avec le président du CC pour l'épreuve et les diffuser aux autres clubs et à la LVM.

Communiquant aux arbitres l'ensemble documents et informations relatifs à l'organisation de la compétition.

Afficher les Instructions de Course avec affichage des IC types et leur Annexes

Procéder aux des inscriptions: vérifier les licences (validité, certificat médical, autorisation parentale), vérifier le timbre barreur si cela est nécessaire.

Remettre, si possible, une copie des annexes à chaque concurrent et entraîneur.

Identifier clairement le dispositif de sécurité mis en place

Vérifier la bonne marche du matériel nautique

Vérifier la disponibilité des personnes devant intervenir sur l'épreuve

Etablir un PC terre : radio, pavillons, téléphone, photocopieur, imprimante, panneau officiel, informatique, salle de Comité de réclamation.

Le club organisateur s'attachera à une bonne promotion de son épreuve par annonce préalable.

Communiqué de presse envoyé aux principaux média

Couverture de presse : présence de journaliste (s) ou correspondant (s) ayant la possibilité d'aller sur l'eau envoi d'un compte rendu auprès des principaux médias, à défaut de leur présence effective.

Les résultats diffusés par les différents médias ne peuvent revêtir de caractère officiels, sauf s'il s'agit d'une communication officielle de la Ligue.

Seule la Ligue est habilitée à proclamer et publier le résultat définitif du Championnat et de la Coupe de Martinique ces épreuves étant validées par la Commission Sportive et la Commission Régionale d'arbitrage.

Annexe C – Commission de Discipline

Une commission régionale de discipline est constituée conformément aux statuts, au règlement intérieur de la Ligue de Voile de Martinique et au chapitre 3 du règlement intérieur de la FF Voile.

Cette commission peut être saisie dans le respect de la procédure décrite au chapitre 4 du règlement disciplinaire de la FF Voile.

Annexe D - DERIVEUR

Il faut se référer au tableau FF Voile et règlement sportif voile légère 2017/2020 Ligue de Voile de Martinique de l'année en cours et pour toutes autres informations pratiques se reporter au guide Sportive Voile LVM de l'olympiade en cours.

Les coureurs doivent avoir le niveau technique 3 FF Voile Validé.

Préconisations pour l'Avis de course :

- Temps limite Conseillé sur l'eau :
 - 6h (départ de la plage et retour) pour les minimes.
 - 5h pour les benjamins (départ de la plage et retour).
 - un maximum de 4 courses sauf pour les benjamins 1 course retirée
- Epreuve validée à partir d'une course courue.
- 1 course retirée à partir de 3 courses validées.
- 1 minimum de 5 nœuds dans la minute précédent le départ est requis, ensuite le comité de course appréciera si les conditions minimales acceptables sont réunies pour valider la course.
- Les parcours sont de types : trapèze, triangle avec ses variantes et tenant compte de la géographie particulière des lieux.

Jauge

Le matériel doit être conforme aux règles de classes des classes concernées

Annexe E : Planche à Voile et Kite board

Il faut se référer au tableau FF Voile et règlement sportif voile légère 2017/2020 et pour toutes autres informations pratiques se reporter au guide Sportive Voile légère Ligue de Voile de Martinique de l'olympiade en cours.

Glisse Performance:

Préconisations pour l'Avis de course :

- Epreuve validée à partir de 1 course
- 1 course retirée à partir de 3 courses validées. Parcours conseillées : Au vent /sous le vent ; au vent sous le vent avec si possible un w, prévoir si possible une ligne d'arrivée décalée de la ligne de départ .
- Un départ commun pour les Espoir 293OD et Raceboard 7.8m². Autre choix le départ des Raceboard 8.5m² et 9.5m², peut être commun à celui des Espoirs et des Raceboard 7.8 à la discrétion du CC

Classement :

Un classement 293OD minimes et Espoirs séparés avec extraction des podiums féminins dans chacun des groupes.

Un classement Raceboard 7.8, 8.5 ; et 9.5 séparé (avec recalcul des points).

Jauge

BIC Techno OD et Raceboard

Le matériel est conforme aux règles des associations de classes.

Annexe F : Windsurf extrême glisse

Il faut se référer au tableau FF Voile et règlement sportif voile légère 2017/2020 et pour toutes autres informations pratiques se reporter au guide Sportive Voile légère Ligue de Voile de Martinique de l'olympiade en cours.

Un Départ et un classement séparé entre les jeunes et les seniors.

Slalom :

Préconisations pour l'Avis de course :

- Epreuve validée à partir d'une course courue
- Pas de limite du nombre de courses par jours, à la discrétion du comité
- 1 course retirée à partir de 3 courses validées. 2 courses retirées à partir de 5 courses validées. 3 courses quand 8 courses ont été au moins courues. Cf. règles de classes ISAF annexes B.

Parcours conseillés DOWN Wind, prévoir une ligne d'arrivée décalée de la ligne de départ ; parcours 8. Les parcours sont de types slalom

Jauge

Voir préconisation FF voile en cours

Kite Board :

Voir préconisation FF voile

Promotion longue distance.

Préconisations pour l'avis de course :

La longue distance ou raid est un parcours côtier balisé en milieu naturel.

Un ou plusieurs Raid peuvent être organisés dans une même journée.

Jauge :

Tout type de planche à voile autorisé.

Annexe F : habitables

Le matériel doit être conforme à la jauge Surprise pour les habitables de type Surprise.

Les règles de classe Surprise s'appliquent.

La jauge CSA s'appliquera pour les autres habitables de la flotte.

L'équipement minimum de sécurité sera demandé, ainsi qu'un nombre de gilets de sauvetage au moins égal au nombre de personnes à bord.

Document validé par le Comité Directeur de la Ligue de Voile

Claude VATRAN

Président de la Ligue de Voile de Martinique